

Nombre de conseillers :

En exercice 18

Présents 13

Votants 15

N° D011_2025 Tarif des marchés

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 6 février 2025

A été nommé secrétaire de séance : Franck MARTIGNIERE

Présents (14) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, BURNET Stéphanie, DUCRET Marie-Claire, WIART Florine, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, GRIVEL Mélanie, MARTIGNIERE Franck, PAUTHIER Marie-Françoise, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, VIOLLAZ Emilie (*arrivée à 20h12*)

Absent (1) : VEZIN Pascale

Excusés (3) : COLIN Benoît

CHEVALLAY Patrice pouvoir à Christophe TRINCAT,

WAGNER Jean-Pierre pouvoir Marie-Françoise PAUTHIER

Votants (15)

Madame Marie-Françoise PAUTHIER propose de valider les tarifs des emplacements pour l'ensemble des manifestations de la commune.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur les tarifs ci-dessous :

Marchés

Abonnement sur l'ensemble de la période des marchés : **1.60 € le ml**

Abonnement sur la période estivale : **2 € le ml**

Participation occasionnelle : **2.50 € le ml**

Emplacements manège, cirque, etc

De 0 à 35 m² : **2.60 € le m²**

A partir de 35 m² : **1 € le m²** supplémentaire

Autres manifestations (par exemple : Fête de la rissole)

Emplacement en extérieur : **4 € le ml**

Forfait électricité à **10 €**

Vu les articles L.2121-29, L.2121-23, R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement

Considérant la nécessiter de fixer un tarif des emplacements pour une meilleur organisation des manifestations

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et l'unanimité :

- **VALIDE** les tarifs proposés ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,

Bruno GILLET

